



LE ROLE DU RUCHER PÉDAGOGIQUE COMMUNAL



Les abeilles nous rendent service en fécondant les fleurs; elles sont discrètes, travaillent partout et nous donnent leur miel en surplus quand nous nous occupons d'elles et de leurs ressources.

Vous êtes curieux et vous vous sentez concerné par ce qui se passe dans la nature autour de chez vous, dans les jardins, les parcs, les champs et les forêts? Les abeilles du rucher communal vous renseigneront !

Pourquoi un rucher à disposition de tous?

Pour qu'elles s'habituent à être observées, pour que leur rôle soit connu de tous et pour veiller à plusieurs sur leur santé. Le rucher permet aussi de recueillir des données sur tout le territoire de Mon village espace de biodiversité.

Comment assurer le suivi de la colonie?

Le suivi proposé est ouvert à tous et ne demande aucune compétence particulière. Il s'agit d'observations visuelles, sans intervention pour ne pas déranger la colonie. Elles peuvent être réalisées toute l'année.

Les observations sont réalisées à l'œil nu, à distance de sécurité, ou avec des jumelles pour observer la planche d'envol. Afin de permettre à chacun de s'impliquer dans la gestion du rucher, les fiches de suivi sont à disposition à l'entrée du rucher. Remplir une fiche demande de la curiosité, de l'attention, une montre, et une dizaine de minutes.

Sur quoi nous renseigne le suivi de la colonie?

Une simple observation renseigne sur la santé des abeilles. C'est aussi l'occasion de vérifier l'état des ruches. Les données recueillies intéressent les recherches en cours.

Comment apprendre à remplir la fiche de suivi?

Lors des animations grand public autour du rucher, nous remplissons ces fiches ensemble de manière à ce que vous puissiez contribuer quand vous le souhaitez à la veille de la santé des colonies. Après vous pourrez être accompagnés dans vos observations par les membres du programme, les apiculteurs volontaires et les habitants déjà informés.

La mairie de votre commune est partenaire, toutes les informations y sont disponibles pour le suivi et votre participation à la vie du rucher pédagogique communal.

Horaires d'ouverture :

Lundi 13h - 16h

Mardi, jeudi, vendredi 8h30 - 12h et 13h - 16h

Mercredi 8h30 - 18h00

Samedi 9h00 - 12h00

Une tenue de protection est à disposition pour intervenir si nécessaire.

L'ouverture d'une ruche dérange la colonie, ces interventions sont assurées par les personnes formées et consignées dans le cahier de suivi sanitaire.